Actes du 93e Congrès national des sociétés savantes : Tours, 1968. Section d'histoire moderne et contemporaine

Source gallica.bnf.fr / CTHS

{BnF

gallica
BIBLIOTHÈQUE
NUMÉRIQUE

Actes du 93e Congrès national des sociétés savantes : Tours, 1968. Section d'histoire moderne et contemporaine. 1971.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
 *La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
 *La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

 *des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
 *des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

paraissant à nos yeux demander de nouveaux propriétaires, semblent aux yeux des ennemis attendre le retour des ci-devant seigneurs... »[5].

La seule évocation de l'Ancien Régime signifie pour le clergé le rétablissement des prébendes et des portions congrues, l'envahissement des puissantes communautés religieuses, la féodalisation des prêtres du second rang. Aiguillonnés par des souvenirs encore frais, les constitutionnels n'hésitent pas : lorsqu'ils ne servent pas dans les armées républicaines, ils réveillent chez leurs ouailles la haine religieuse de ces prêtres « réacteurs » porte-drapeaux de la Vendée-symbole du régime honni, et grossissent avec complaisance les méfaits de leurs ennemis. Témoin l'affaire de Palluau vue par Villeret, curé d'Ecueillé.

Au mois de mai 1793, l'armée catholique cherche à prendre l'Indre-et-Loire dans un mouvement en tenaille articulé sur Thouars, dans les Deux-Sèvres : la mâchoire nord-est traversant le Chinonais et l'ouest du département, pendant que la mâchoire sud-ouest prendrait en écharpe l'Indrois et le sud-est grâce au relais de Palluau. L'armée royale formée à Palluau l'a-t-elle été par ordre de Pichegru comme le laisse entendre un document publié par M. l'abbé M. Bourderioux[6] ? Toujours est-il que les historiens locaux s'accordent pour réduire la « bataille » aux proportions d'un modeste engagement dont Ecueillé fait les frais. C'est l'ancienne paroisse de l'évêque Suzor, administrativement rattachée au département de l'Indre, mais toujours englobée dans le diocèse constitutionnel de Tours. Le successeur de Pierre Suzor n'est point un énergumène, il jouit d'un solide crédit auprès de l'évêque qui confirmera ses dires auprès de la population. Celle-ci conservera de lui le meilleur souvenir, selon les *Mémoires* du chanoine Pion, curé d'Écueillé de 1837 à 1879, et même auprès des autorités du district de Loches, bien qu'avec certaines restrictions car, disent-elles sur l'état du 9 thermidor, si « ses opinions politiques sont pures et civiques... celles religieuses sont à juger d'après sa non-abdication » [7].

Pour lui, qui étale aux yeux de Grégoire ses talents théologiques et politiques au point de lui demander, le 20 prairial an x (9 juin 1803), de présenter au premier Consul une apologie du gouverne-

(5) Cité par V. Jeanvrot, *Pierre Suzor, évêque constitutionnel de Tours,* dans *La Révolution française,* t. XI, juillet-décembre 1886, p. 540-542.

(6) Abbé M. Bourderioux, *La Vendée de Palluau,* dans *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine,* t. XXXII (1959), fasc. 3, p. 163. — Waitzen-Necker, *Le Comité royaliste de Palluau : la bataille* (*2 et 5 mai 1793*), dans *Revue du Bas-Poitou,* 1905, p. 267-271.

(7) A. Philippon, *Notes d'histoire religieuse révolutionnaire dans le Lochois* (*1789-1803*) [ms. inédit, Tours, 1944], pièces annexes, p. 21.

Source gallica.bnf.fr / CTHS

ment républicain élaborée par ses soins, l'affaire de Palluau participe à un complot : « le plus vaste et le plus terrible qui eût été encore tramé contre la république. Il ne s'agissait pas moins que de soulever l'intérieur tout entier, de se réunir aux chouans de Bretagne et de la Normandie et de relever dans nos départemens le parti de Charette expirant dans la Vendée. Ce complot qui avoit son origine chez l'étranger, avoit chez nous des ramifications très étendues à l'aide des émigrés rentrés, des nobles restés et des prêtres insermentés. Ses ramifications s'étendoient jusques dans les plus grosses villes où il paroît que les conspirateurs avoient des correspondances, aussi a-t-on (vu) s'insurger en même temps Palluau et ses communes environnantes, Sancerre, Salbri dans la Sologne, Pont-Levoi (Pontlevoy) près Montrichard, Montoire, Vendôme et La Châtre au-delà de Tours. Tout étoit donc préparé pour une grande insurrection. Il ne falloit plus qu'une occasion et un prétexte. Il se trouva bientôt. Ce fut la levée des trois cent mille hommes qui fut le prétexte de la Vendée. La première réquisition fut le prétexte de l'insurrection de Palluau ». Et voici où le religieux vient relayer le politique : Villeret affirme qu'une troupe ayant à sa tête un prêtre originaire de Thiers, Fleuret, surnommé « l'apôtre du Berry », s'empare de Palluau. « L'apôtre » se dit l'envoyé de Dieu et annonce que les morts ressusciteront au bout de trois jours. Sous les coups des Vendéens, les républicains évacuent Ecueillé : leurs ennemis saccagent la bourgade, pourchassent les prêtres constitutionnels. « Fleuret suivait son armée lisant dans un livre; étoit-ce son bréviaire? ». Villeret en tire justement la leçon : « D'après cet événement, vous devez bien présumer quelle a été la pâque et quelle est la religion tout à l'heure. Il a fait une impression telle qu'on a presque honte d'être prêtre. On ne veut plus entendre parler de prêtres »[8]. Honnêtement, il devrait préciser « de prêtres constitutionnels », car à la date où il écrit, le 24 avril 1796, cette région de la Brenne est déjà soumise à l'action réfractaire des Brette dont nous aurons à reparler. Outre cette omission significative, l'affabulation est manifeste. Le chanoine Pion, après avoir rassemblé les traditions orales, remet les événements dans leur véritable contexte : Fleuret était un prêtre réfractaire amené par les « Chouans » *après* les hostilités pour célébrer la messe à Ecueillé : elle fut d'ailleurs troublée par la nouvelle — fausse — d'un retour des « Bleus ». Que l'incident ait marqué les psychologies, c'est ce que confirme le chanoine qui ajoute : « Ecueillé était presque tout pour les bleus et l'est encore actuellement. On ne parle qu'avec mépris des Chouans de Palluau »[9].

(8) B.S.P.R., corresp. Grégoire, doss. Indre, lettre du 5 floréal an IV.
(9) *Mémoires du chanoine Pion*, dans *Papiers E. Audard*, vol. R. Guérin.